

**Affaire du banquier François Rouge : l'argent « pur » vient du Luxembourg****Date:** 24/03/2008

François Rouge, incarcéré à la prison des Baumettes à Marseille depuis début décembre 2007, commence à trouver le temps long. Pourquoi la justice française le maintient-il à l'ombre ? Craint-elle qu'il se réfugie en Suisse, si elle le libère, et qu'il ne réponde plus, ensuite, aux convocations ? Le fondateur de la Banque de Patrimoines privés Genève (BPG) n'a tout de même pas le profil d'un tueur en série. Il est simplement inculpé pour blanchiment d'argent et association de malfaiteurs, pour avoir investi dans le cercle de jeux Concorde, à Paris. Un établissement soupçonné de recycler l'argent du grand banditisme tricolore, aux accents corse et marseillais.

« François Rouge a moins de 50 ans. Quel intérêt aurait-il à vivre le reste de sa vie comme un fugitif ? D'autant qu'il est innocent de toutes les accusations portées contre lui », répond Marc Bonnant, son avocat. D'ailleurs, pour montrer sa bonne volonté, François Rouge n'a pas cherché à retarder, par des procédures judiciaires, la livraison à Marseille des documents saisis à Genève par la commission rogatoire internationale. Les pièces comptables montreraient que François Rouge a investi 3 millions de francs (dont 1,7 million emprunté) dans le cercle Concorde. Son ami corse Paul Lantieri, actuellement en fuite, 2,8 millions de francs (dont 1,3 million emprunté). Le financement proviendrait de Suisse et du Luxembourg. « Le juge peut constater que c'est de l'argent d'origine pure », ajoute Marc Bonnant.

**Ian Hamel, Aix-en-Provence**